

SAIP (système d'alerte et d'information des populations)

*Réunion extraordinaire
CDRNM / CDSC
14 septembre 2016*



Vigilance et alerte des populations

Distinction vigilance / alerte :

- ***l'alerte*** : logique de « tout ou rien »
 - en **phase d'urgence**
 - lors d'un **danger imminent** ou **en cours de réalisation**
 - diffusion aux **seules personnes directement concernées** par l'événement
 - véhiculée par un signal qui appelle les populations à adopter un **comportement réflexe** de sauvegarde partir/rester

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > **Réagissez** immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.



Pour se protéger des risques, il faut les connaître.
Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net



Vigilance et alerte des populations

Distinction vigilance / alerte :

- **la vigilance** : logique de seuil d'intensité d'un phénomène prévisible
 - en amont de l'événement, **mesure préventive**
 - véhiculée par différents moyens d'information : communique aux populations les **consignes de prudence**
 - s'adresse à un **large public**

Vigilance et alerte des populations

Les outils de diffusion :

- les services de radio et télévision notamment les **médias de service public** locaux : France 3, France Bleu
- les **sirènes**
- l'**automate d'appel**
- l'affichage dans les **lieux publics** : exemple les panneaux à message variable (PMV)
- l'ensemble moyen d'alerte (EMA) : mégaphone installé sur un véhicule
- le boîtier d'alerte
- la **téléphonie mobile**
- les **médias sociaux**
- les sites web institutionnels
- les **réserves communales de sécurité civile (RCSC) et les polices municipales** : exemple le porte à porte

Vigilance et alerte des populations

Quelques conseils :

- attention à la **confusion entre vigilance et alerte**
- éviter le phénomène de **banalisation de la vigilance**
- bien **communiquer les conduites à tenir**, via les messages d'information, plus explicites, qui doivent accompagner l'alerte (pendant et après la crise)
- veiller à utiliser des **moyens redondants** de diffusion
- communiquer **la fin de l'alerte**
- **sensibiliser les populations** à la compréhension de ces messages et à l'adoption des bons comportements en cas de crise, **développer une culture du risque**
- **intégrer aux outils de planification les conduites à tenir** liées aux vigilance et alerte

SAIP

Projet ministériel lancé au niveau national :

- *le raccordement de divers moyens d'alerte et d'information :*
 - les sirènes
 - le radio data system (déclenchement à distance téléviseurs et messages radiodiffusés)
 - automate d'appel (messages téléphoniques, SMS, courriels)
 - application mobile
- la possibilité de **déclenchement à distance** (par la commune, la préfecture via le COD, le CODIS sur ordre du maire ou préfet, le COZ et le COGIC)

SAIP

- ***les sirènes***
 - rénovation du parc : revue des sites, vérification de leur état de fonctionnement
 - déploiement en plusieurs phases

L'alerte résonne, je fais quoi ?



SAIP

- ***état d'avancement dans le département des Alpes-Maritimes :***
 - visites sur site réalisées au mois de décembre, février et mars : ont permis de vérifier l'état du matériel et le choix des emplacements
 - au total 37 sirènes retenues : conventions envoyées aux mairies pour validation des dépenses en CM et retour demandée pour le 09 septembre
 - raccordement demandé pour le 03 octobre 2016

SAIP

- ***l'application mobile*** : fonction d'alerte et objectif de prévention



#SAIP

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?

- 1** Vous téléchargez l'application SAIP.
- 2** Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.
- 3** En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.
Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.



QUAND UNE ALERTE SE DÉCLENCHE :

- 1** Si vous avez accepté la géolocalisation et que vous vous trouvez dans la zone où survient le danger, une alerte s'impose sur votre téléphone. Vous pouvez alors consulter les conseils comportementaux.
- 2** Si vous avez sélectionné des lieux favoris, vous recevez une notification lorsqu'une alerte intervient dans l'un des lieux définis.



**DISPONIBLE GRATUITEMENT
SUR SMARTPHONE**
EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS



@Place_Beauvau



/ministere.interieur

Vigilance et alerte des populations

Plan d'action « inondations » :

- édicter un **règlement de vigilance et d'alerte** départemental, qui devra être complété par des règlements communaux de même type et intégrés respectivement dans l'ORSEC départemental et aux PCS
- assurer une **mise à jour automatique des annuaires** d'alerte (VIAPPEL)
- **accélérer le déploiement du SAIP** dans les communes les plus sinistrées